



UN POTENTIEL ÉCONOMIQUE QUI SE CONCENTRE

Enquête sur la structure des exploitations agricoles

Entre 2010 et 2013, l'Alsace perd 1 170 exploitations, soit près de 10 % de ses structures. Cependant la surface occupée par l'agriculture demeure quasiment stable.

La surface agricole utile (SAU) des 6 900 exploitations de dimension économique moyenne ou grande progresse de 2 hectares en 3 ans. Ces structures, avec une SAU moyenne de 47 hectares, apparaissent très inférieures à la référence française, soit 85 ha. Si leur dimension économique a progressé en trois ans, cette évolution est moins prononcée que dans le reste de la France.

En 2013, les petites exploitations perdent encore du terrain au profit des grandes. Les formes sociétaires des exploitations moyennes et grandes sont de plus en plus présentes et les EARL continuent leur progression. Les exploitations spécialisées «grandes cultures» occupent la moitié de la surface en Alsace, mais ne représentent que 39 % des structures.

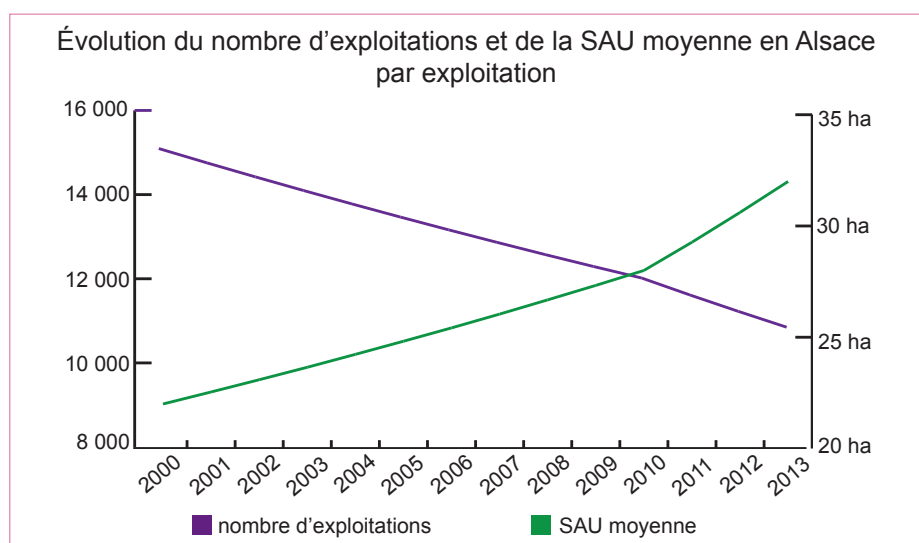
Enfin, la puissance de traction progresse fortement en treize ans. En 2013, plus de la moitié des tracteurs possède une puissance supérieure à 80 ch DIN contre 34% en l'an 2000.

En 2013, plus de 10 800 exploitations agricoles demeurent présentes en Alsace. Ainsi, la région enregistre une perte de plus de 1 170 exploitations en trois ans, soit un taux de perte annuel de -3,4% contre -2,8% en France métropolitaine. Le taux de disparition des exploitations semble s'accroître en Alsace et dans les régions Haute Normandie, Lorraine et Auvergne, contrairement à la tendance nationale. Cette évolution apparaît similaire dans les deux départements de la région. Par contre, la SAU régionale demeure quasiment stable ces trois dernières années. La SAU des exploitations se maintient depuis 43 ans, puisque la surface régionale recensée en 1970 était de 335 900 hectares, contre 336 400 en 2013¹. Ce double phénomène conduit à une progression de la SAU moyenne dans la région. Les structures des exploitations demeurent nettement plus petites que dans le reste de la France. La surface agricole moyenne régionale par exploitation augmente de 4 ha. Elle s'établit à 32 ha en 2013 contre 28 ha en 2010. Lors de cette même période, la référence nationale est de 61 ha en 2013, en progression de 5 ha. A titre de comparaison, la SAU moyenne déclarée à la PAC² est de 44 ha en 2010 et augmente d'un hectare en 2013.

Une forte disparition des petites exploitations

La production brute standard (PBS) permet d'estimer le potentiel de production des exploitations, de les classer selon leur dimension économique et en fonction de leur spécialisation (orientation technico-économique). Ainsi les exploitations sont réparties en petites (<25 000 €), moyennes (entre 25 000 € et 100 000 €) et grandes (>100 000 €). Entre 2010

et 2013, les petites exploitations disparaissent au profit des grandes. Ce phénomène, généralisé en France, est encore plus présent dans la région. Ainsi, entre 2010 et 2013, un quart de ces exploitations, soit plus de 1 300, disparaissent en premier lieu au profit des grandes structures qui progressent de 8,2%. Ce constat est le produit de deux facteurs : le premier est l'agrandissement des structures, le second correspond à la revalorisation des coefficients unitaires de la PBS. En



Sources : Agreste - Recensements Agricoles 2000 et 2010 - Enquête « ESEA 2013 »



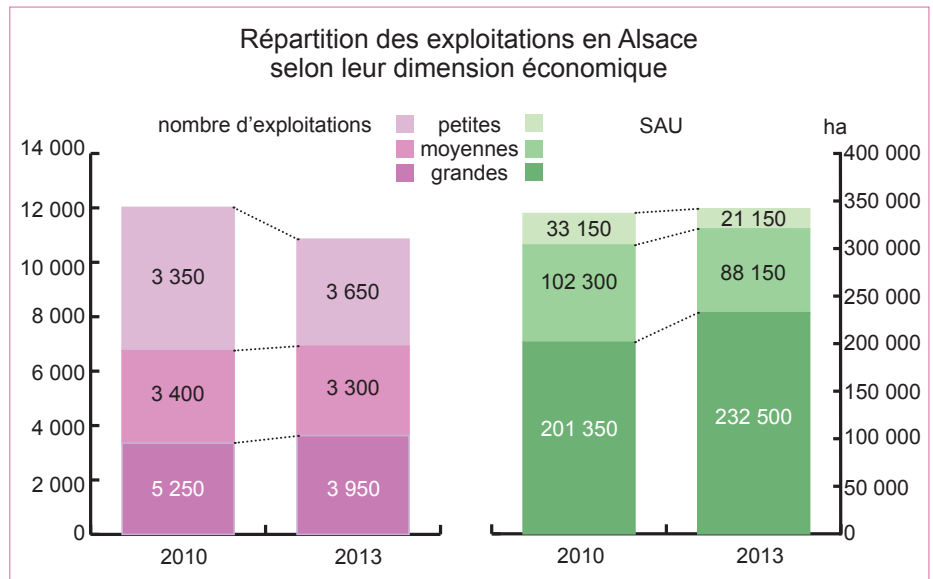
effet, les coefficients unitaires liés au recensement agricole de 2010 ont été revalorisés en 2013 et correspondent à la période 2008 – 2012. Ainsi, le prix des céréales et les rendements fastes de 2011 et 2012, notamment en maïs, conduisent à une progression de l'estimation de la dimension économique de l'Alsace de 9%.

De petites structures même sans les viticulteurs

Les structures alsaciennes demeurent plus petites que dans les autres régions et la forte présence d'un secteur viticole n'explique pas à lui seul ce phénomène. En ne prenant pas en compte les exploitations viticoles spécialisées, la surface agricole moyenne par exploitation s'établit à 43 ha contre 70 ha en métropole.

La taille des exploitations céréalières alsaciennes est bien inférieure à celle des grandes structures champenoises et lorraines. Ces dernières cultivent respectivement 123 et 104 ha, hors OTEX viticole. Dans la région, les producteurs tablent plus fréquemment sur une diversification de leurs activités, la pluriactivité de leurs chefs d'exploitations, voire la vente de produits en circuits courts.

Ainsi, 2,5% des exploitations valorisent une SAU de 150 ha ou plus, alors que



Sources : Agreste - Recensement Agricole 2010 - Enquête « ESEA 2013 »

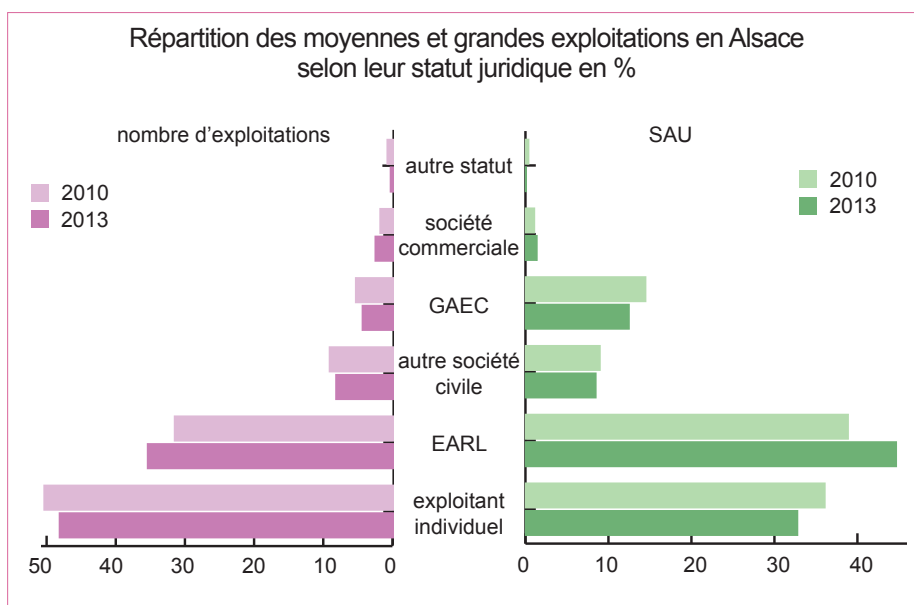
la part de ces mêmes exploitations au niveau national est de 10,6%. Cela situe l'Alsace au dernier rang des régions. A l'opposé, bon nombre d'agriculteurs alsaciens commercialisent tout ou partie de leur produits en circuits courts. Cette tendance progresse encore par rapport à 2010. La région demeure au 4ème rang national de la part des exploitations vendant par l'intermédiaire des circuits courts. Ainsi, 17% des exploitations commercialisent des produits au sein de leur ferme en 2010 et 27% en 2013.

Un essor des EARL qui se confirme

La part des exploitations sous forme sociétaire n'a pas cessé de progresser depuis 43 ans. En 1970, la quasi-totalité des surfaces de la région était exploitée par des exploitations individuelles. Le développement des formes sociétaires appartient en premier lieu aux exploitations moyennes et grandes. Ces 6 900 exploitations valorisent en moyenne 47 ha contre 85 en France. Par contre, la part des exploitations individuelles ne représente plus que 48% des entreprises et valorise moins du tiers de la surface. L'EARL apparait être la forme sociétaire de plus en plus utilisée, puisqu'elle représente 35% des exploitations moyennes et grandes et près de 45% de la SAU. Leur surface est en progression de près de 15% entre 2010 et 2013. Ce statut se développe et apparait bien plus représenté que dans le reste de la France.

Un salariat agricole qui progresse

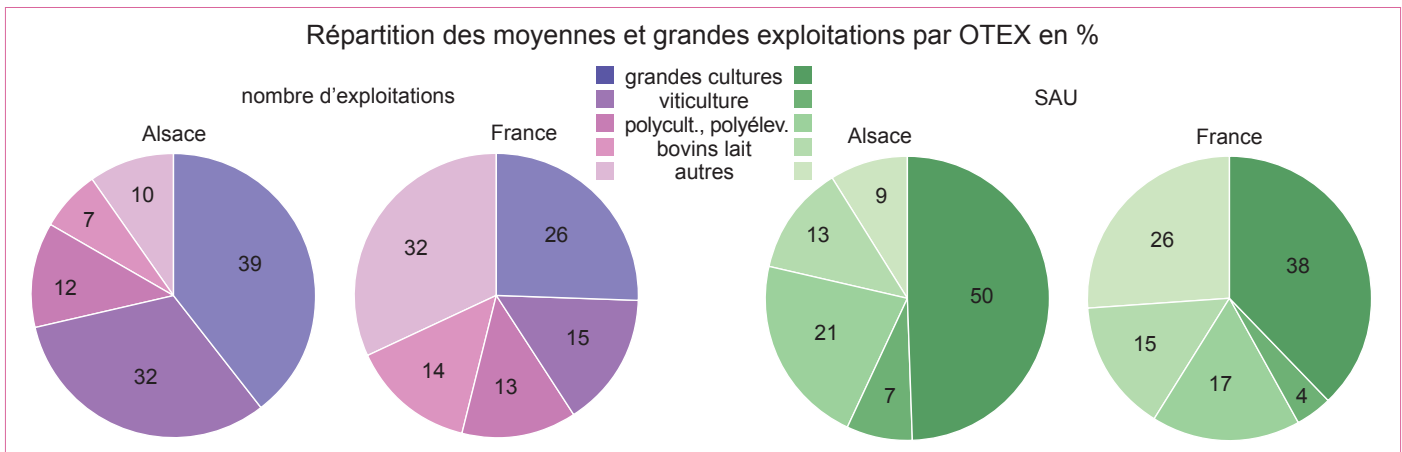
En 2013, 25 400 agriculteurs alsaciens, dont 18 900 au sein des structures moyennes et grandes, travaillent de façon permanente sur l'exploitation. L'emploi agricole se concentre dans les exploitations



Sources : Agreste - Recensement Agricole 2010 - Enquête « ESEA 2013 »



Répartition des moyennes et grandes exploitations par OTEX en %



Source : Agreste - Enquête « ESEA 2013 »

moyennes et grandes. En 2010, près de 83% des unités de travail annuel (UTA) sont présentes dans ce type de structures et 88,6% en 2013. La très forte diminution des petites exploitations n'explique que partiellement ce constat. Les chefs et gestionnaires représentent encore la moitié des agriculteurs et des UTA des exploitations. Entre 2010 et 2013, le nombre de responsables d'exploitation est resté quasiment stable. Par contre, celui de l'ensemble des non-salariés diminue. Il suit l'évolution du nombre d'exploitations, alors que les effectifs de salariés progressent en trois ans. En effet, le nombre de salariés permanents évolue plus ou moins en fonction des sources. Cette évolution est plus significative en Alsace dans l'enquête sur les structures des exploitations (ESEA) que dans le Bilan annuel de l'emploi agricole basé sur les fichiers de la MSA (BAEA).

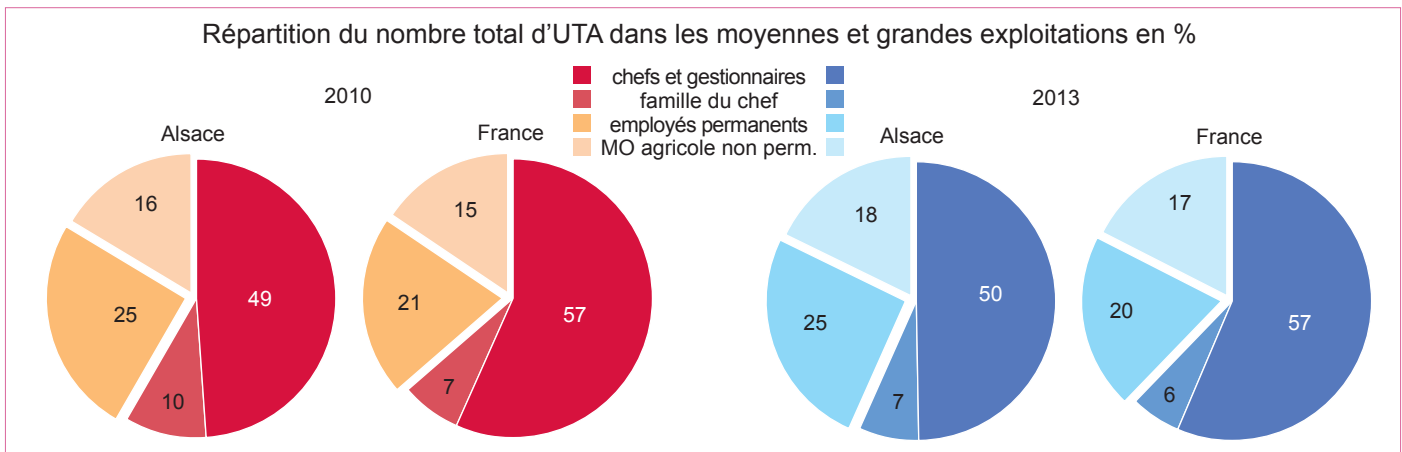
Cependant, les sources concordent pour enregistrer une création d'emplois salariés dans la région dans un contexte difficile en matière de chômage. L'emploi salarié permanent représente entre 4 000 et 4 500 équivalents temps plein selon les sources. Pour l'essentiel, ils sont présents au sein des exploitations moyennes et grandes. Le travail saisonnier se développe aussi entre 2010 et 2013 et représente plus de 2 100 équivalents temps plein. Près de la moitié de l'emploi saisonnier est associé à l'Otex viticulture, alors que cette orientation ne représente que 33% des exploitations de la région.

Des tracteurs de plus en plus puissants

En 2013, l'agriculture alsacienne possède 26 200 tracteurs en propriété contre 28 900 en 2000. Cela

représente une baisse de 9% en treize ans, soit une perte annuelle de moins de 1%. Cependant, l'évolution diffère fortement en fonction de la taille des exploitations et de la puissance des tracteurs. Les petites structures et les tracteurs de faible puissance (moins de 80 ch DIN) disparaissent généralement du paysage régional. Les viticulteurs, horticulteurs et arboriculteurs spécialisés, se différencient en gardant entre 12% et 34% des tracteurs d'une puissance inférieure à 80 ch DIN. Au contraire, le parc progresse de plus en plus fortement dès que la puissance augmente au delà de cette valeur. Les exploitations alsaciennes valorisent en moyenne 32 ha de SAU, ce qui place la région au 22^{ème} rang national. Or, avec 12% des tracteurs de plus de 134 ch, l'Alsace se situe au 10^{ème} rang national entre la Basse-Normandie et le Poitou-Charentes.

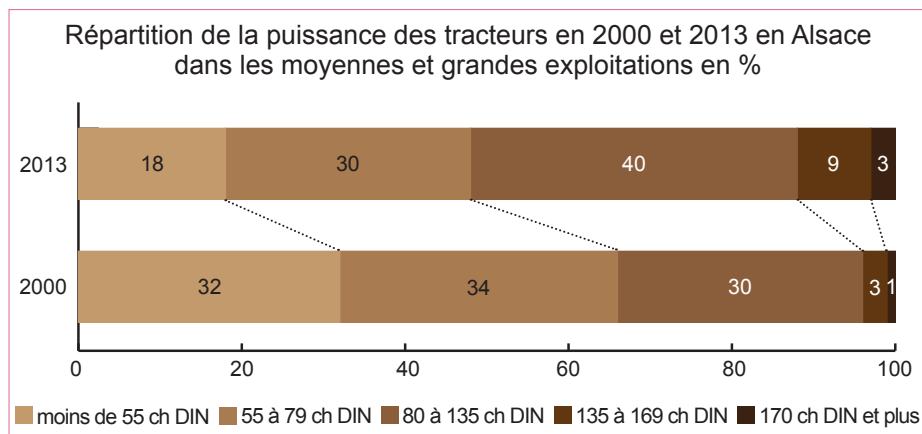
Répartition du nombre total d'UTA dans les moyennes et grandes exploitations en %



Sources : Agreste - Recensement Agricole 2010 - Enquête « ESEA 2013 »



Les grandes et moyennes exploitations alsaciennes possèdent huit tracteurs sur dix, ce chiffre est resté quasiment stable en treize ans, autour de 21 400. Leur puissance est le plus souvent comprise entre 80 ch et 134 ch en 2013 (40%). Cependant, la moitié des tracteurs possède une puissance égale ou supérieure à 80 ch DIN contre seulement 34% en l'an 2000.



Définitions

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole et qui répond aux critères suivants :

- une activité agricole soit de production, soit de maintenance des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.
- une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- une gestion courante et indépendante de toute autre unité. L'existence d'un établissement immatriculé au répertoire des entreprises et des établissements Sirene (un SIRET= une exploitation) ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Coefficients de production brute standard (coefficients PBS) : les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix calculées sur la période 2005 à 2009 pour

les données du recensement agricole 2010 (« coefficients 2007 ») et des valeurs moyennes calculées sur la période 2008 à 2012 pour les données de l'enquête sur la structure des exploitations 2013 (« coefficients 2010 »). La PBS valorise un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation ou orientation technico-économique (OTEX).

Unité de travail annuel (UTA) : le volume du travail utilisé par les exploitations agricoles est exprimé en unité de travail annuel (UTA). Il s'agit d'une mesure en équivalent temps plein de l'ensemble du travail fourni sur l'exploitation (par les chefs d'exploitations et coexploitants ou associés, les salariés et non salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles et les coopératives d'utilisation de matériel agricole intervenant sur l'exploitation). Cette notion est une

estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles. Un équivalent temps complet correspond à 225 jours de travail dans l'année.

La main-d'œuvre permanente (employée par l'exploitation) recouvre l'activité

- des chefs d'exploitation, des coexploitants et des associés des sociétés travaillant sur l'exploitation pour lesquels l'enquête fournit le nombre de personnes, leur temps de travail et des caractéristiques d'âge, de genre et de formation.
- des permanents salariés ou non salariés (y compris les membres de la famille de l'exploitant individuel) qui interviennent régulièrement sur l'exploitation pour lesquels l'enquête fournit le nombre de personnes, leur temps de travail.

La main-d'œuvre non permanente pour laquelle est collecté le temps de travail en UTA :

- la main-d'œuvre saisonnière
- la main-d'œuvre employée par un tiers, c'est-à-dire par un groupement d'employeurs, ou personnel d'une entreprise de travaux agricoles, de Cuma ou d'un autre prestataire

Méthodologie

* L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations agricoles entre deux recensements. Celle de 2013 succède au recensement de 2010. 50 000 exploitants agricoles en métropole (soit un dixième des exploitations recensées en 2010) ont été interrogés. L'enquête porte sur les cultures conduites sur la campagne 2012-2013, les cheptels, les activités de diversification exercées au sein de l'exploitation, les circuits courts, le matériel, la main-d'œuvre et le devenir des déchets générés.

* Par rapport au recensement de 2010, certaines modifications ont été opérées qui peuvent avoir un impact sur les évolutions observées :

* Pour la première fois, les effectifs de bovins

n'ont pas été collectés lors de l'enquête mais ont été renseignés, en fonction de la race des vaches, à partir de la base de données nationale d'identification (BDNI), grâce au numéro de cheptel (EDE) détenu par chaque éleveur. Les effectifs comptabilisés sont ceux détenus au 1er novembre 2013. Dans le recensement de 2010, la part des vaches laitières dans chaque exploitation avait été recueillie auprès des éleveurs au moment du passage de l'enquêteur, et cette part avait été appliquée aux effectifs de vaches de l'exploitant indiqué dans la BDNI au 1er novembre 2010 pour déterminer le nombre de vaches laitières et de vaches nourrices pour chaque exploitation. Dans certaines races mixtes, utilisées aussi bien pour la production laitière que pour la production de viande, la ventilation par race de la BDNI peut différer de celle opérée par les exploitants lors du recensement de

2010. Une partie des évolutions observées sur les bovins (nombre de vaches laitières et classement au sein des OTEX bovines) est donc lié au changement opéré dans le mode de collecte, ce qui explique sans doute pour l'essentiel l'augmentation relativement forte des effectifs d'exploitations au sein de l'OTEX bovins mixtes.

* Afin de se conformer au règlement européen encadrant les enquêtes sur la structure des exploitations, les coefficients permettant de calculer la production brute standard ont été revalorisés entre 2010 et 2013 (voir encadré sur les définitions). Par le passé, ces coefficients n'étaient revalorisés que tous les dix ans. Entre deux recensements, les résultats des enquêtes structure étaient donc présentés à coefficients constants de PBS.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique
14, rue Maréchal Juin - CS 31009 - 67070 STRASBOURG CEDEX

Tel : 03.69.32.51.47 - Fax : 03.69.32.51.45

Courriel : srise.draaf-alsace@agriculture.gouv.fr

www.draaf.alsace.agriculture.gouv.fr

■ Directeur Régional : **Éric MALLET**
 ■ Directeur de publication : **Éric MALLET**
 ■ Rédacteur en chef : **Claude WILMES**
 ■ Rédacteurs : **Claude WILMES - Fabien PERCY**

■ Composition et publication : **Evelyne ALCARAZ**
 ■ Dépôt légal : à parution
 ■ N° ISSN : 1961 - 0637



Juillet 2015